

L'honorable H. A. Olson (ministre d'État chargé du Développement économique): Honorables sénateurs, pas plus aujourd'hui que demain que jamais à l'avenir je ne serai en mesure d'annoncer au nom de certains autres ministres, la politique que le gouvernement compte appliquer. Les deux questions que le sénateur Marshall a soulevées relèvent directement de la compétence du ministre des Finances et du ministre chargé de la SCHL et je suis convaincu qu'ils attendent eux aussi impatiemment de préciser les éléments contenus dans le discours du trône.

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, puis-je compléter la réponse donnée par mon collègue? Je voudrais rappeler ce qu'indiquait le discours du trône au sujet de cette affaire:

Mon gouvernement s'appliquera à aider ceux pour qui la renégociation de l'hypothèque sur leur maison constituera un fardeau trop lourd en cette période particulièrement difficile, afin de leur éviter le cauchemar d'une saisie hypothécaire. De l'avis de mes ministres, cet objectif peut se réaliser sans que le gouvernement ait à instaurer un programme de subventions coûteux.

Nous fournirons incessamment de plus amples renseignements sur ce programme.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LA HAUSSE DU SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, permettez-moi d'ajouter, puisque j'ai déjà la parole, qu'en outre on dit ceci dans le discours du trône:

Le gouvernement vous demandera d'étudier dans les meilleurs délais une loi destinée à hausser de \$35 par mois et par ménage, d'ici le 1^{er} juillet de cette année, le supplément de revenu garanti accordé aux personnes âgées.

L'objectif est donc le 1^{er} juillet, et si, comme l'affirme l'honorable sénateur, le grand parti dont il est le représentant ici veut hâter les choses de beaucoup, je suis convaincu que le gouvernement se fera un plaisir d'en discuter.

[Français]

L'UNITÉ CANADIENNE

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS

L'honorable Martial Asselin: Tout à l'heure, le leader du gouvernement m'a dit qu'il ne pouvait pas répondre à ma question, à savoir: si le Québec votait majoritairement et affirmativement pour la souveraineté-association, quelle serait l'attitude de son gouvernement?

Je comprends qu'il n'a peut-être pas eu le temps d'en discuter avec le gouvernement, mais, pourrait-il en discuter ces jours-ci et faire une déclaration à la Chambre concernant ma question?

[Traduction]

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Je rappellerai aux honorables sénateurs que le leader du gouvernement au Sénat n'est pas tenu de répondre aux questions hypothétiques; en fait, aucun leader du gouvernement, aucun gouvernement, aucune assemblée n'est tenue de le

faire. C'est l'unique raison pour laquelle je refuse de répondre à la question: elle est strictement hypothétique.

[Français]

Le sénateur Asselin: Honorables sénateurs, j'invoque le Règlement.

Tout à l'heure, lorsque j'ai posé ma question principale, je la prenais, évidemment, dans le texte du discours du trône, prononcé hier.

Alors, la réponse donnée par le gouvernement est une réponse claire à l'effet qu'un vote pour le non par les Québécois constituerait pour le gouvernement fédéral un relancement des changements constitutionnels.

Si ma deuxième question est hypothétique, la question que pose le gouvernement dans le discours du trône est également hypothétique. Je prétends, honorables sénateurs, que ma deuxième question n'est pas hypothétique, et que le leader du gouvernement se refuse à vouloir aller aux renseignements, aux informations, et donner à cette Chambre des informations qu'un de ses membres lui demande. Je ne lui demande pas de répondre à une question hypothétique. Je lui dis, en même temps que cela est présenté dans le discours du trône, lorsqu'on dit «si on vote non, le gouvernement fera telle chose», alors je lui demande, s'il y avait un vote affirmatif, que ferait son gouvernement? Ce n'est pas hypothétique, pas du tout. Il a simplement à demander au gouvernement quelle serait son attitude, et ensuite renseigner les membres du Sénat.

[Traduction]

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, il n'entre pas dans les fonctions du leader du gouvernement au Sénat de répondre aux questions hypothétiques.

Un discours du trône présente la position du gouvernement sur un certain nombre de questions. Le gouvernement n'a pas précisé dans le discours du trône ce qu'il ferait dans l'éventualité d'un vote majoritaire des Québécois en faveur du oui au référendum. Rien ne l'oblige à le faire dans le discours du trône et rien non plus n'oblige le leader du gouvernement à répondre à une question hypothétique.

L'honorable Azellus Denis: Honorables sénateurs, pour que la question et la réponse soient bien claires, je voudrais savoir premièrement si le gouvernement est pour ou contre l'indépendance du Québec. Deuxièmement, est-il en faveur de modifier la constitution de manière qui plaise aux provinces, y compris le Québec, en même temps qu'à lui-même?

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, le discours du trône dit bien clairement que le gouvernement souhaite un vote majoritaire pour le non au référendum. Cela va sans dire. Pour répondre à la seconde partie de la question, il est évident qu'un gouvernement qui a mis tant de temps et d'énergie à étudier toute la question de la réforme constitutionnelle veut mener l'entreprise à bonne fin.

[Français]

Le sénateur Asselin: J'invoque le Règlement, honorables sénateurs. Je voudrais, monsieur le président, votre directive, que vous pourrez nous donner en temps et lieu. Je ne vous demande pas de la donner immédiatement, étant donné que vous venez d'assumer vos fonctions.